ACh/LE

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 26 MARS 2021

L'an **deux mille vingt et un,** le **vendredi vingt-six mars,** à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.
Présent·es **:**
Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Grégoric **FAUCON**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC,** Jeoffrey **RUIZ,** Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT** Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :
Yasmina **BOULTAM** (*procuration Jean TOUZEAU*), Jannick **MORA** (*procuration Josette BELLOQ*), Claude **DAMBRINE** (*procuration* Stéphane PÉRÈS DIT PEREY), Marie-José **SALLABER** (*procuration Sylvie JUQUIN*), Gemma **DUFFAU** (*procuration Jeoffrey RUIZ*), Levent **OZKAN** *(procuration Vincent COSTE).*

Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35

N° 2021/26.03/04

RENOUVELLEMENT URBAIN CARRIET 2
MODALITÉS DE CONCERTATION PRÉALABLE :
ABROGATION DES ARTICLES 3 ET 4 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/09.11/02
DÉFINITIONS DES OBJECTIFS POURSUIVIS – DÉCISION - AUTORISATION

Monsieur CAMARINHA FÉLIX Valdemar est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, adjoint délégué au projet de ville, politique de la ville et à l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Après une première phase de renouvellement urbain menée sur Carriet sous l'égide de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une deuxième phase de renouvellement urbain dite « Carriet Cœur Vert » est entamée pour prolonger et compléter les opérations déjà réalisées.

Dans ce cadre, la Ville de Lormont a lancé, conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Carriet en fixant les modalités de cette concertation dans une délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2018.

Les modalités ainsi énoncées sont les suivantes :

* des réunions publiques d'information et d'échanges, présentant l'avancement du projet dans ses différentes composantes, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé ;

* la mise en place d'une maison du projet et/ou bus du projet : ils pourront accueillir de nombreuses permanences de services publics et d'associations. Un référent pourra y tenir aussi des permanences pour informer et accompagner les initiatives … ;

* des diagnostics en marchant, qui contribueront aux propositions sur l'espace public en particulier.

Cette concertation préalable a été ouverte le 14 novembre 2018.

Un « pré-bilan » de la mise en œuvre des modalités de cette concertation peut aujourd'hui être fait.

D'une part, à ce jour, ont eu lieu :

* 1 réunion publique le 14 novembre 2018 ;

* des réunions individuelles de concertation : Centre Social DIDÉE (le 21/11/2018), groupe médical Claude BERNARD et pharmacien M. HOLVECQ (le 23/11/2018), Conseil Citoyen Eric LEROY (le 24/12/2018) et le collectif jesuisnoirdemonde (le 8/01/2019) ;

* 1 réunion de quartier à Carriet le 22 novembre 2018 ;

* 1 réunion de concertation avec les commerçants de Carriet le 11 février 2019 ;

* la mise en place de la maison du projet, « Fabrique de Carriet », depuis le 3 mars 2021 avec deux demi-journées de permanence d'un référent les mercredis après-midi et vendredis matin et la mise à disposition d'un numéro de téléphone portable dédié ainsi que d'une adresse mail ;

* la diffusion de la lettre d'information N° 1 du PRU Carriet 2 dans les boites aux lettres des Lormontais.

D'autre part, trois diagnostics en marchant sont en préparation (modalités de mise en œuvre en cours de définition) et se dérouleront courant du mois d'avril 2021.

Reste donc à organiser -à minima- une réunion publique afin de pouvoir tirer le bilan de la concertation préalable comme actée dans le cadre de la délibération du conseil municipal du 9 novembre 2018.

Cependant, la situation sanitaire actuelle appelle des adaptations : l'organisation d'une réunion publique réunissant plusieurs dizaines de personnes dans un lieu clos n'est, en effet, pas souhaitable. Il est admis que le public ne pourra pas, dans des conditions de totale sécurité sanitaire, se déplacer pour faire valoir ses observations dans le cadre d'une réunion publique dans les semaines qui viennent.

Ainsi, il s'agit ici, par l'organisation de 2 ateliers ouverts à tous les habitants, de recourir à un dispositif qui soit plus à même de remplir l'objectif premier assigné à la concertation du public tout en assurant la sécurité des participants.

Ainsi, il est proposé que l'acte fixant les modalités initiales de la concertation soit abrogé dans ses articles 3 et 4 et que soit proposée cette nouvelle délibération définissant les modalités de la concertation préalable permettant de justifier du respect de son accomplissement, conformément à l'article L600-11 du code de l'urbanisme, et en prenant compte les contraintes liées au contexte sanitaire actuel.

Les modalités alors énoncées sont les suivantes :

* une réunion publique d'informations et échanges, présentant l'avancement du projet dans ses différentes composantes et l'organisation de deux ateliers ouverts à tous les habitants, afin de construire un bilan de concertation préalable partagé ;

* la mise en place d'une maison du projet et/ou bus du projet : ils pourront accueillir de nombreuses permanences de service public et d'associations. Un référent pourra y tenir aussi des permanences pour informer et accompagner les initiatives … ;

* des diagnostics en marchant, qui contribueront aux propositions sur l'espace public en particulier.

Ce dossier a été examiné lors de la commission Ville durable du 18 mars 2021.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et L600-11 ;

Vu les délibérations N° 2017/23.06/05 A et B par lesquelles le lancement des études relatives au projet de renouvellement urbain du quartier Carriet a été autorisé ;

Vu la délibération N° 2018/09.11/02 exposant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable mise en œuvre dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Carriet ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la mise en œuvre d'une opération d'aménagement est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet de renouvellement urbain du quartier Carriet et qu'il est nécessaire d'adapter les modalités de concertation au préalable en contexte de crise sanitaire ;

DÉCIDE

Article 1 :
d'abroger la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2018 N° 2018/09.11/02 dans ses articles 3 et 4.

Article 2 :
d'arrêter les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus.

Article 3 :
d'autoriser Monsieur le maire à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture.

VOTE :

POUR :
29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
ABSTENTION :
1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :
** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 29 mars 2021
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU